DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

DE CASSIEN

AVEC L'ABBÉ JOSEPH

DE LA FIDÉLITÉ AUX PROMESSES

De la nature des promesses. — Ne pas les faire légèrement. — Manière de les tenir. — Elles ne doivent jamais nuire au salut. — Il faut surtout considérer l'intention. — Dieu paraît changer ses résolutions pour nous enseigner à améliorer les nôtres. — Être fidèle à la loi de Dieu, et aux vœux formels. — Ne pas prendre d'engagements irrévocables pour les choses extérieures.

1. Lorsque la conférence sur l'amitié fut terminée et que le silence de la nuit eut commencé, le saint abbé Joseph nous conduisit dans une cellule écartée pour y prendre quelque repos; mais ses discours avaient tellement enflammé nos cœurs, qu'il nous fut impossible de nous livrer au sommeil. Nous sortîmes de notre cellule, et nous allâmes nous asseoir

à une centaine de pas, dans un endroit solitaire. La paix du lieu et les ténèbres de la nuit favorisaient nos épanchements, et à peine étions-nous assis que l'abbé Germain me dit en gémissant :

2. Hélas! mon cher Cassien, que faisons-nous et dans quel embarras sommes-nous placés? Les entretiens de ces saints solitaires nous font comprendre ce qui serait le plus utile à notre avancement spirituel; et la promesse que nous avons faite à nos supérieurs ne nous permet pas de l'accomplir. Nous pourrions, en suivant les exemples de tant de saints religieux, nous former à la perfection, et nous sommes obligés de retourner à notre couvent, comme nous l'avons promis; et si nous y retournons, il ne nous sera plus permis de revenir. Si nous cédons à notre désir en nous fixant ici, que deviendra la promesse que nous avons faite à nos supérieurs pour obtenir la permission de visiter les saints solitaires de cette province? Ces pensées nous mettaient dans un grand embarras; nous ne savions quelle résolution prendre, et nous gémissions ensemble de la triste position où nous étions réduits; nous nous reprochions notre faiblesse qui nous avait fait céder, contre nos intérêts, aux prières de ceux qui désiraient notre prompt retour. Nous étions ainsi tombés dans cette fausse honte dont il est dit : « Il y a une honte qui cause le péché. » (Eccl., IV, 25.)

3. Je dis alors à l'abbé Germain : Un bon conseil peut seul nous tirer d'embarras; confions toutes nos inquiétudes à la sagesse du saint vieillard, et nous

accepterons ce qu'il nous dira comme un ordre du Ciel qui terminera toutes nos peines. Dieu nous fera certainement cette grâce par la bouche de son serviteur, à cause de ses mérites et de notre confiance. Il accorde souvent ainsi de bons conseils, par des personnes indignes à ceux qui croient, ou par ses saints à des infidèles, en considération de la vertu de ceux qui répondent ou de la foi de ceux qui interrogent. L'abbé Germain goûta mes paroles, comme si elles venaient de Dieu même. Nous attendîmes l'arrivée du bon vieillard et l'heure de l'office de nuit qui s'approchait, et, après l'avoir salué et avoir récité les prières et les psaumes accoutumés, nous nous assîmes sur les nattes destinées à prendre notre repos.

4. Le vénérable abbé Joseph remarqua notre abattement; il en rechercha la cause, et nous adressa les mots du patriarche Joseph : « Pourquoi vos visages sont-ils tristes aujourd'hui ? » Nous ne lui répondîmes pas comme les officiers de Pharaon qui étaient en prison : « C'est que nous avons eu un songe et que nous n'avons personne pour l'interpréter; » mais nous lui dîmes : Nous avons passé la nuit sans sommeil et nous avons une peine si grande, que Dieu seul peut nous en délivrer par votre sagesse. Alors le saint vieillard, qui avait la vertu et le nom du patriarche Joseph, nous dit : N'est-ce pas Dieu qui guérit toutes les pensées des hommes? Découvrez-nous donc votre peine, et sa divine clémence nous permettra de vous donner un conseil utile, pour récompenser votre foi.

5. L'ABBÉ GERMAIN. Nous pensions retourner à

notre monastère, heureux de vous avoir vu et riches de vos saints exemples. Nous espérions, après notre retour, profiter de vos enseignements. Notre affection pour nos supérieurs nous a fait prendre l'engagement de revenir, croyant qu'il nous serait facile de pratiquer près d'eux votre doctrine et d'imiter votre vie. Cette pensée, qui causait notre joie, nous accable maintenant de tristesse, parce que nous voyons que nous ne pouvons retirer ainsi de notre voyage le profit que nous en attendions. Des deux côtés nous sommes tourmentés. Si nous voulons tenir cette promesse que nous avons faite par attachement pour nos supérieurs, en présence de nos frères, dans la grotte où Notre-Seigneur a bien voulu naître du sein d'une vierge, nous nous exposons à nuire beaucoup à notre vie spirituelle. Si nous oublions notre promesse, et si nous nous décidons à rester près de vous dans l'intérêt de notre perfection, nous craignons de manquer à notre parole et d'être accusés de mensonge.

Si nous pouvions encore nous tirer d'embarras en retournant à notre monastère pour nous dégager de notre promesse et revenir ensuite ici promptement, nous tranquilliserions notre conscience, quoiqu'il soit toujours dangereux de différer en la moindre chose ce qui peut contribuer à notre perfection; mais ce voyage, que nous regretterions, ne nous rendrait pas notre liberté : ce ne serait pas seulement l'affection de nos supérieurs, mais leur autorité qui nous retiendrait, et il nous serait impossible d'obtenir la permission de revenir jamais dans cette solitude.

6. Le bienheureux abbé Joseph garda pendant quelques instants le silence et nous dit ensuite : Êtes-vous bien certains de trouver un plus grand avantage spirituel à rester ici ?

7. L'ABBÉ GERMAIN. Nous devons, sans doute, être pleins de reconnaissance pour les religieux qui nous ont instruits dès notre enfance, qui nous ont donné le goût de leurs vertus et inspiré le désir de la perfection ; mais il nous semble cependant qu'il n'y a aucune comparaison à établir entre ce qu'ils nous ont appris et ce que vous nous enseignez. Et, sans parler de votre sainte et incomparable société, nous croyons que nous pourrions trouver beaucoup d'avantages, non-seulement dans la sévérité de votre règle, mais encore dans ces lieux mêmes que vous habitez. Nous sommes persuadés que, pour imiter votre perfection, pour suivre les instructions que nous avons reçues dans un voyage rapide, nous aurions besoin d'un plus long séjour, pour nous aider à secouer l'engourdissement de notre cœur.

8. L'ABBÉ JOSEPH. Il est certainement très-juste et très-conforme à notre état de tenir fidèlement les promesses que nous avons faites. Aussi un religieux ne doit en faire aucune légèrement, dans la crainte d'être obligé de la tenir, ou de manquer à sa parole, s'il y trouve un avantage. Mais nous n'avons pas à discuter maintenant sur l'état de la santé ; nous avons à chercher le remède de la maladie et à vous donner un bon conseil, non pas sur ce qu'il fallait faire, mais sur le moyen d'éviter l'écueil que vous

redoutez. Lorsque nous sommes libres de toute entrave et que nous pouvons choisir, de deux choses bonnes, nous préférons la meilleure; et de deux maux nous acceptons le moindre. Ce que vous me dites me fait croire que votre promesse inconsidérée vous a mis dans cette alternative, et que, des deux côtés, vous trouverez des inconvénients; vous devez choisir le parti qui sera le moins désavantageux et le plus réparable. Si donc vous êtes persuadés qu'il vous est plus utile de rester dans cette solitude que de retourner dans votre couvent, et que vous ne pouvez tenir votre promesse sans nuire beaucoup à votre âme, il vaudrait mieux manquer à votre parole et tomber dans une faute légère, qui n'aurait pas de suite, que de vous exposer à toujours vivre dans la tiédeur et le relâchement. Car lorsqu'un homme n'a pas bien considéré à quoi il s'engageait, s'il veut faire mieux, on ne saurait l'accuser d'inconstance et le blâmer de ne pas tenir une promesse qu'il a faite témérairement. Nous en avons la preuve évidente dans les saintes Écritures, qui montrent combien souvent il a été funeste de remplir ses engagements, et combien, au contraire, il a été avantageux d'y renoncer.

9. C'est ce que nous voyons clairement par l'exemple de saint Pierre et de Judas. Car saint Pierre, pour avoir rétracté cette parole qu'il avait dite : « Jamais vous ne me laverez les pieds » (S. Jean, XIII, 8), mérita d'être éternellement uni au Christ et à tous les saints, dont il eût été séparé, s'il eût voulu rester fidèle à sa parole. Judas, au contraire, pour avoir tenu sa

promesse, a été condamné à la mort éternelle, qu'il eût évitée s'il eût manqué à ses engagements, au lieu de les remplir. Ne voyons-nous pas aussi, dans l'Évangile, l'exemple des deux fils que leur père veut envoyer travailler à sa vigne? L'un refuse, l'autre promet (S. Matth., xxv); mais la promesse humble et soumise de celui-ci ne lui sert de rien, parce qu'il n'accomplit pas l'ordre de son père, tandis que le refus de son frère lui est pardonné, parce qu'il se repent de sa résistance et qu'il fait ce qu'on lui demandait. Il doit être loué de ce changement et de n'avoir pas fait ce qu'il avait eu tort de dire. Le cruel Hérode voulut tenir une promesse imprudente et devint l'odieux meurtrier du saint Précurseur de Jésus-Christ; par une crainte insensée d'être parjure, il se plongea dans les supplices de la mort éternelle. (S.Matth., xiv.)

Il faut donc d'abord examiner ce qui est le plus parfait. Si nous ne l'avons pas fait, nous devons, pour ainsi dire, tendre la main à nos résolutions imparfaites et tâcher de les changer en mieux pour réparer cette chute. Il faut corriger par un second engagement un engagement défectueux; il faut, en toute chose, considérer la fin, et se diriger vers le but qu'on se propose. Si un conseil plus salutaire nous montre que nous nous en éloignons, il vaut mieux, sans aucun doute, prendre une voie meilleure, que de nous obstiner à suivre celle que nous avions choisie et de nous exposer ainsi à de grandes fautes.

10. L'ABBÉ GERMAIN. Pour ce qui est de notre

désir et de notre avancement spirituel, nous préférerions vivre avec vous et profiter de vos saints exemples; car si nous retournons à notre couvent, nous nous éloignerons de votre perfection et nous retomberons dans les défauts d'une règle bien inférieure à la vôtre. Mais, d'un autre côté, nous nous effrayons de ce précepte de l'Évangile : « Que votre langage soit : Cela est, cela n'est pas. Tout discours plus abondant est mauvais. » (S. Matth., v, 37.) Nous croyons qu'il n'y a pas de vertu qui puisse dispenser d'un pareil commandement et permettre de bien terminer ce qu'on a mal commencé.

11. L'ABBÉ JOSEPH. Nous avons dit qu'en toute chose, il faut moins considérer l'action que la volonté, et examiner plutôt l'intention que le fait. Ainsi nous en voyons beaucoup qui se sont damnés en faisant des choses qui ont produit un grand bien, tandis que d'autres, en faisant des choses regrettables, sont parvenus cependant à une parfaite justice. Le bon résultat d'un acte fait avec mauvaise intention ne sert pas à celui qui l'accomplit, puisqu'il ne voulait pas faire bien, tandis que celui qui fait mal dans le principe, sans vouloir offenser Dieu, mais malgré lui, et par de bons motifs, ne doit pas être blâmé de ce qu'il y a de regrettable dans son action.

12. Et pour nous éclairer de quelques preuves tirées des saintes Écritures, pouvait-on procurer quelque chose de plus utile et de plus salutaire au genre humain que le remède de la Passion de Notre-Seigneur? Et cependant il ne servit pas au traître qui

en fut l'instrument, mais il lui attira tant de maux que la Vérité même a dit de Judas : « Il eut été bon à cet homme de n'être jamais né. » (S. Matth., XXVI, 24.) Car il a été traité, non pas d'après le bien que le monde a tiré de son action, mais d'après l'intention qu'il eut en la faisant et d'après le profit qu'il espérait en tirer. Qu'y a-t-il, au contraire, de plus coupable que la ruse ou le mensonge, non-seulement à l'égard d'un étranger, mais à l'égard d'un parent et d'un père? et cependant le patriarche Jacob n'encourut aucun blâme pour sa conduite, qui lui mérita même l'héritage d'une bénédiction éternelle. (Gen., XXVII.) Et ce fut avec raison; car ce n'était point par avarice que Jacob désirait la bénédiction destinée à l'aîné, c'était par l'espérance de la sanctification de son âme, tandis que Judas livrait à la mort notre Seigneur, non pour sauver les hommes, mais pour satisfaire son avarice.

Ainsi Dieu a jugé l'action de chacun, selon les pensées qui le faisaient agir : l'un ne voulait pas tromper son frère, et l'autre ne désirait pas sauver le genre humain. Il faut rendre justice à chacun selon ses intentions, et non pas selon le bien ou le mal qu'il aura fait involontairement. C'est pourquoi le souverain Juge excuse et loue même ce qu'on prend pour un mensonge, parce que Jacob n'y vit que le moyen d'obtenir la bénédiction des premiers-nés, et Dieu ne pouvait lui reprocher son désir. Il eût été injuste envers son frère et coupable envers son père si, en cherchant cette grâce qu'il méritait, il eût voulu leur nuire. Vous voyez donc que Dieu ne regarde pas les suites d'une

action, mais le but qu'on se propose. Ces principes posés, revenons maintenant à la question, et dites-moi pourquoi vous vous êtes ainsi liés par une promesse.

13. L'ABBÉ GERMAIN. Notre premier motif, comme nous vous l'avons dit, était la crainte de contrister nos supérieurs et de ne plus leur obéir. Le second était l'espérance présomptueuse que nous avions de pouvoir pratiquer la perfection de vos exemples et de vos enseignements, lorsque nous serions de retour dans notre monastère.

14. L'ABBÉ JOSEPH. Nous avons déjà vu que c'est l'intention qui mérite le châtiment ou la récompense, selon cette parole de saint Paul : « Leurs pensées les accuseront ou les défendront, au jour où Dieu jugera les secrets des hommes » (Rom., II, 15) ; et encore : « Voici que je viens réunir toutes leurs œuvres et toutes leurs pensées, en présence de toutes les nations et de toutes les langues. » (Isaïe, LXVI, 18.) Il est évident que c'est le désir de votre perfection qui est la cause de votre promesse ; vous avez cru y arriver par un chemin qui vous semble impossible maintenant que vous en jugez mieux. Vous devez donc peu vous préoccuper de ce qui paraît être opposé à votre engagement, dès que vous restez fidèle au but que vous vous étiez proposé. On ne change pas d'art en changeant d'instrument, et l'on ne blâme pas un voyageur qui prend un chemin plus court et plus droit. Vous non plus, vous ne violez pas vos vœux, en modifiant une promesse que vous avez faite légèrement ; car tout ce qu'on fait par amour de Dieu et de cette charité qui a

les promesses de la vie présente et de la vie future (I Tim., IV, 8), ne mérite aucun blâme et doit être même loué, malgré les imperfections et les contradictions apparentes de ses commencements. Ce n'est pas un mal de ne pas tenir une promesse imprudente, dès qu'on ne s'éloigne pas de la perfection qu'on s'était proposée. Tout ce que nous faisons a pour but d'offrir à Dieu un cœur pur, et dès que vous croyez qu'il vous sera plus facile de le faire dans cette solitude, vous ne devez pas vous tourmenter de l'engagement que vous avez pris, pourvu que ce changement vous fasse arriver plus sûrement à cette pureté, à cette perfection que Dieu demande de vous, et qui avait été le motif de votre promesse.

Ce n'est pas mentir que d'agir ainsi, c'est corriger une résolution imparfaite. Vous y êtes autorisé par ce que vous voyez dans l'ordre physique, où la nature change sans cesse en nous son ouvrage, d'après la volonté de Dieu même. Elle nous fait passer du berceau à l'enfance, de l'enfance à la jeunesse, et de la jeunesse aux dernières années de la vieillesse; et dans tous ces changements que notre Créateur opère en nous, on ne peut pas dire qu'il manque à ce qu'il s'était proposé. Il en est de même de l'homme intérieur qui sort des premiers soins de l'enfance pour passer par des états différents et arriver à cette maturité de la sagesse et de l'homme parfait, à cette mesure de l'âge complet du Christ. (Éph., IV, 13.) Doit-on, lorsqu'il a quitté ce qui tient à l'enfance, l'accuser de changer et de manquer à ses promesses?

Ne faut-il pas plutôt le louer de ce qu'il est devenu plus parfait? Dieu n'a-t-il pas changé lui-même les cérémonies légales de l'ancien Testament pour les remplacer par la perfection des béatitudes évangéliques? Et, par ce changement, il n'a pas détruit la loi, mais il l'a fait accomplir d'une manière plus sublime et plus céleste; il ne l'a pas changée, il l'a perfectionnée. C'est pourquoi Notre-Seigneur a dit : « Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi et les prophètes ; je ne suis pas venu abolir, mais accomplir » (S. Matth., v, 17); c'est-à-dire, détruire mes premiers préceptes, mais les rendre plus parfaits.

15. L'ABBÉ GERMAIN. Vos sages discours pourraient facilement calmer nos scrupules; mais nous craignons que notre exemple n'encourage les faibles à mentir, s'ils croient qu'il leur est permis de manquer à leur parole, ce qui est défendu avec menace par le Prophète : « Vous perdrez, Seigneur, tous ceux qui disent des mensonges. » (Ps. v, 7.) Et ailleurs : « La bouche qui ment, tue son âme. » (Sag., I, 11.)

16. L'ABBÉ JOSEPH. Les occasions et les motifs ne manquent pas à ceux qui veulent se perdre. Il ne faut pas rejeter les passages de l'Écriture dont les hérétiques abusent, ou qui servent à entretenir l'obstination des Juifs et l'orgueil des sages du monde; il faut les accepter religieusement et les croire, en leur donnant leur sens véritable.

Nous ne devons pas, à cause de l'abus qu'on en fait, condamner les actions des prophètes et des saints que rapporte l'Écriture, dans la crainte qu'en

accordant trop à la faiblesse humaine, nous ne nous rendions coupables de mensonges et de sacriléges; mais nous devons les accepter, en les expliquant d'une manière convenable. Quant à ceux qui cherchent à tromper, nous ne les empêcherons pas de mentir, en niant les choses, en déguisant la vérité ou en l'affaiblissant par des interprétations allégoriques. Comment l'Écriture pourrait-elle nuire à ceux dont la volonté est déjà corrompue (1)?

25. Nous voyons bien souvent de saints personnages, des anges et Dieu lui-même ne pas faire ce qu'ils avaient d'abord annoncé. David, par exemple, dit avec serment : « Que Dieu fasse ainsi à tous les ennemis de David, si je laisse subsister demain matin rien de ce qui appartient à Nabal. » (I Rois, xxv, 22.) Mais Abigaïl, la femme de Nabal, vint le supplier, et il apaisa sa colère; il changea de résolution, et il aima mieux paraître manquer à sa parole qu'être cruel en l'accomplissant. « Vive Dieu! dit-il : si vous ne vous étiez pas empressée de vous présenter devant moi, j'aurais exterminé Nabal et tout ce qui lui appartient, demain avant le point du jour. » (Ibid.) Il ne faut pas certainement imiter David dans son irritation et ses menaces; mais, si cela nous arrivait, nous ferions bien de l'imiter dans son changement de résolution.

(1) Nous passons ici, à l'exemple de l'ancien traducteur, les chapitres suivants, dont la doctrine est subtile, obscure, et souvent contestable, et nous reprenons le texte de Cassien au XXVe chapitre.

L'Apôtre saint Paul, ce vase d'élection, écrit aux Corinthiens et leur promet formellement de revenir. « J'irai vous voir, leur dit-il, lorsque j'aurai été en Macédoine, où je ne ferai que passer. Je m'arrêterai chez vous, et j'y resterai même l'hiver, afin que vous puissiez me conduire où j'irai ensuite; car je ne veux pas vous voir seulement en passant, et j'espère bien rester quelque temps avec vous. » (I Cor., xvi.) Dans la seconde épître aux Corinthiens, il rappelle ce qu'il leur avait dit : « Je comptais bien vous visiter d'abord, afin de vous faire participer une seconde fois à la grâce. Je devais, de chez vous, aller en Macédoine, et de Macédoine vous revenir, pour que vous me conduisiez en Judée. » (II Cor., i, 16.) Mais un motif plus utile se présente, et il avoue qu'il n'a pas fait ce qu'il avait promis : « Est-ce par légèreté que je me suis décidé? Mes pensées sont-elles des pensées selon la chair? Le oui et le non se trouvent-ils en moi. » (Id.) Il déclare ensuite avec serment qu'il a mieux aimé manquer à sa parole que de contrister les disciples par sa venue. « Je prends Dieu à témoin, dans mon âme, que c'est pour vous épargner que je ne suis pas venu à Corinthe. Je l'ai décidé moi-même, pour ne pas vous attrister encore par ma visite. » (II Cor., i, 23.)

Les anges avaient refusé de s'arrêter dans la maison de Loth, à Sodome; ils lui avaient dit : « Nous n'entrerons pas et nous resterons sur la place publique. » Mais les instances qu'on leur fait les décident aussitôt à changer de résolution, et l'Écriture ajoute : « Loth

les força, et ils logèrent chez lui. » (Gen., XIX, 1.) Si les anges savaient bien qu'ils entreraient chez lui, ce n'était qu'en apparence qu'ils refusaient l'invitation; s'ils la refusaient réellement, c'est qu'ils ont changé de résolution. Je crois que le seul motif du Saint-Esprit, en nous offrant ces exemples dans l'Écriture, a été de nous apprendre à ne pas être opiniâtres dans nos résolutions, mais à les soumettre toujours à la raison, sans nous croire liés à ce que nous avons dit, lorsqu'il se présente un parti plus sage et plus salutaire que la prudence nous conseille de suivre.

Il y a encore des exemples plus élevés. Le roi Ézéchias était étendu sur son lit et gravement malade. Le prophète Isaïe vient lui dire de la part de Dieu même: « Voici ce que dit le Seigneur: Mettez ordre à votre maison, car vous mourrez et vous ne vivrez pas. » Et Ézéchias se tourna le visage contre la muraille et pria Dieu, en disant: « Je vous en conjure, Seigneur, rappelez-vous que j'ai marché devant vous dans la vérité et la perfection du cœur, et que j'ai fait ce qui était bon à vos yeux. » Et Ézéchias répandit des larmes abondantes. Dieu dit alors à son prophète: « Retourne vers Ézéchias, le roi de Juda, et dis-lui: « Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu de David, votre père: J'ai exaucé ta prière et j'ai vu tes larmes, et je vais ajouter à tes jours quinze années, et je te délivrerai des mains du roi des Assyriens, et je protégerai cette ville à cause de moi et de David, mon serviteur. » (Isaïe, XXXVIII, 1.) Qu'y a-t-il de plus frappant que cet exemple? Dieu, par compassion et miséricorde, veut

bien se rétracter et accorder à celui qui l'invoque quinze années d'existence, malgré la parole irrévocable qu'il semblait avoir donnée.

La sentence divine était aussi portée contre Ninive : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. » (Jonas, III, 4.) Et bientôt Dieu se laisse fléchir par la pénitence et les jeûnes ; il révoque son arrêt si menaçant, et lui fait succéder le pardon et la miséricorde. Si on dit que Dieu prévoyait la conversion de ce peuple et ne le menaçait de la ruine de Ninive que pour l'exciter à la pénitence, il s'ensuit que ceux qui dirigent leurs frères peuvent, sans mentir, les menacer, quand ils en ont besoin, de plus de châtiments qu'ils ne veulent en infliger. Mais si on dit que Dieu, en considération de leur pénitence, a véritablement révoqué la sentence portée contre les Ninivites, selon ce qu'il dit lui-même par Ézéchiel : « Si je dis à l'impie : Tu mourras de mort, et s'il fait pénitence de son péché, et qu'il accomplisse le jugement et la justice, il vivra certainement et ne mourra pas » (Ézéch., XXXIII, 8), nous devons en conclure que nous ne devons pas nous obstiner dans nos résolutions, mais adoucir, au contraire, avec charité les menaces que nous avons été obligé de faire. Et pour qu'on ne pense pas qu'il a été indulgent pour les Ninivites seulement, Dieu déclare, par son prophète Jérémie, qu'il agira de même envers nous, lorsque notre conduite lui fera révoquer sa sentence : « Je rendrai tout à coup un arrêt contre ce peuple et cet empire pour tout arracher, détruire et disperser ;

mais si ce peuple fait pénitence à la vue des maux dont je l'ai menacé, je me repentirai aussi du mal que j'ai voulu lui faire, et je rendrai sur-le-champ un autre arrêt sur ce peuple et cet empire, pour tout bâtir et tout planter. S'il commet ensuite le mal en ma présence et n'écoute plus ma voix, je me repentirai du bien que j'avais promis de lui faire. » (Jérémie, XVIII, 7.) Dieu dit encore à Ézéchiel : « Ne leur retirez pas votre parole, car ils vous écouteront peut-être et quitteront tous leur mauvaise voie; et alors je me repentirai du mal que je voulais leur faire à cause de la malice de leurs desseins. » (Ézéch., XXVI, 2.) Ces passages de l'Écriture nous montrent qu'il ne faut pas nous attacher avec opiniâtreté à nos résolutions, mais les tempérer par la raison, en préférant toujours ce que nous jugerons être le meilleur, et en faisant ce qui nous paraîtra le plus utile.

28. Une des choses qui doit le plus nous instruire, c'est que Dieu, qui connaît la fin de chaque homme, même avant sa naissance, agit cependant pour tous selon la règle ordinaire, et ne semble pas se servir de sa puissance et de sa prescience divines. Il traite les hommes selon leur état présent; il les rejette ou les attire, leur donne sa grâce ou la leur refuse, selon leurs dispositions de chaque jour. L'élection de Saül en est une preuve manifeste. (I Rois, X.) Dieu ne pouvait ignorer sa fin déplorable, et cependant il le choisit parmi tant d'Israëlites; il le sacre roi, en considération de sa vie présente et sans tenir

compte de sa prévarication future. Et lorsque Saül s'est perdu, Dieu semble se repentir de l'avoir choisi et il s'en plaint comme un homme pourrait le faire. « Je me repens, dit-il, d'avoir établi Saül roi, parce qu'il m'a abandonné et qu'il n'a pas accompli mes ordres. » Et ailleurs : « Cependant Samuel pleurait Saül, parce que le Seigneur se repentait de l'avoir établi roi sur Israël. » (I Rois, xv, 11.) Cet exemple est frappant; mais Dieu annonce par son prophète Ézéchiel qu'il agit ainsi, tous les jours, à l'égard de tous les hommes : « Et je dis au juste qu'il possède la vie, et s'il se fie ensuite à sa justice pour commettre l'iniquité, j'oublierai sa justice, et il mourra dans l'iniquité qu'il a commise. Si, au contraire, je dis à l'impie : Tu mourras de mort, et s'il fait pénitence de son péché, s'il accomplit l'ordre, s'il restitue le gage qui lui a été confié, s'il rend ce qu'il a pris, s'il marche dans la loi de la vie et ne fait pas ce qui est injuste, il vivra et ne mourra pas; tous les péchés qu'il a commis ne lui seront pas imputés. » (Ézéch., xxxiii, 13.)

Enfin, lorsque le peuple que le Seigneur s'était choisi entre toutes les nations, détourna de lui les yeux de la miséricorde divine, en adorant le veau d'or, Moïse intervint en s'écriant : « Je vous en conjure, Seigneur, ce peuple a commis un grand crime en se faisant des dieux d'or; et maintenant, si vous voulez lui pardonner son péché, pardonnez-lui, ou bien effacez-moi du livre que vous avez écrit. » Et Dieu lui répond : « Si quelqu'un péche contre moi, je l'effacerai de mon livre. » (Exod., xxxii, 21.) David aussi,

dans ses prophéties, se plaint de Judas et de ceux qui persécutent le Christ : « Qu'ils soient effacés, dit-il, du livre des vivants et que leurs noms ne soient point écrits avec ceux des justes. » (Ps. LXVIII, 29.) Judas accomplit lui-même la malédiction du Prophète. Le Christ, en l'élevant au rang des Apôtres, avait écrit son nom dans le livre des vivants, car il lui avait été dit comme aux autres : Ne vous réjouissez pas de ce que les démons vous soient soumis; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le ciel. » (S. Luc, x, 20.) Mais l'avarice le corrompit et le fit tomber des honneurs du ciel aux bassesses de la terre. Le prophète a eu raison de dire de lui et de ceux qui lui ressemblent : « Seigneur, que tous ceux qui vous abandonnent soient confondus; que ceux qui s'éloignent de vous soient écrits sur la terre parce qu'ils ont quitté le Seigneur, la source des eaux vivantes » (Jérémie, XVII, 13); et ailleurs : « Ils ne seront pas dans les conseils de mon peuple ; ils ne seront pas inscrits parmi ceux de la maison d'Israël, et ils n'entreront pas dans la terre d'Israël. » (Ézéch., XIII, 9.)

27. Il ne faut pas oublier un autre avantage de cette recommandation. Si quelque passion nous fait faire un serment, ce qu'un religieux doit toujours éviter, nous comparerons, dans le calme de notre raison, ce que nous avons juré avec ce que nous sommes obligés de faire, et nous n'hésiterons pas à choisir, d'après le conseil même des anciens, ce qui nous paraîtra le plus juste. Il vaut bien mieux alors manquer à sa parole

que renoncer à une chose beaucoup plus utile à notre salut. Rappelons-nous enfin que jamais nos pères n'ont été opiniâtres dans leurs résolutions, mais que, semblables à la cire qui s'amollit à la chaleur du soleil, ils ont cédé sans scrupule à une lumière plus grande et à un conseil plus salutaire. Nous savons, au contraire, que ceux qui s'opiniâtrent dans leurs résolutions ont été toujours peu raisonnables et incapables de discrétion.

28. L'ABBÉ GERMAIN. D'après ce que vous venez de si bien expliquer, il semble qu'un religieux ne devrait jamais prendre d'engagements, dans la crainte d'y manquer, ou d'y trop tenir. Mais alors comment expliquer cette parole du Psalmiste : « J'ai juré et j'ai résolu de garder les jugements de votre justice ? » (Ps. CXVIII, 106.) Car qu'est-ce que jurer et prendre des résolutions, si ce n'est garder inviolablement ses promesses.

29. L'ABBÉ JOSEPH. Nous ne parlons pas des principaux commandements, sans lesquels il est impossible de faire son salut, mais de ces engagements qu'on peut, sans inconvénient, modifier ou observer, comme de jeûner rigoureusement, de s'abstenir toujours de vin ou d'huile, de ne sortir jamais de sa cellule et de s'appliquer sans relâche à la lecture et à la méditation. Ce sont là des choses que nous pouvons pratiquer quand nous voulons, et interrompre quand il le faut, sans manquer à notre profession et sans nous rendre coupables. Mais pour les choses dont l'observation est plus importante, le religieux peut

faire des vœux irrévocables et doit, s'il le faut, plutôt souffrir la mort que de les violer. C'est pour celles-là qu'il doit dire irrévocablement : « J'ai juré, et j'ai résolu. » Il doit ainsi garder la charité, à laquelle il faut tout sacrifier, pour ne pas offenser en elle le principe de la paix et de la perfection. Il faut jurer de garder la chasteté, de conserver la foi, de persévérer dans la justice et de s'éloigner toujours de ce qui peut nuire. Mais pour ce qui est des exercices corporels, que saint Paul déclare être moins utiles (I Tim., IV), il faut, comme nous l'avons dit, ne pas y tenir, si nous trouvons un moyen plus sûr d'avancer dans la piété; mais il faut les abandonner pour pratiquer ce qui nous semble plus avantageux. Car il n'y a aucun danger à laisser pour un temps ces exercices, tandis qu'on peut se perdre, en négligeant pour un instant les principes de la charité.

30. Il faut aussi prendre garde, lorsqu'il échappe quelques paroles qu'on désire tenir cachées, d'en trop recommander le secret à celui qui les a entendues; car elles passeront bien plus facilement inaperçues si vous ne défendez pas d'en parler; votre prochain les croira indifférentes et ne pensera pas à les redire dès que vous ne l'obligerez pas au silence. Mais si, au contraire, vous le liez par votre recommandation, il y manquera bientôt; car le démon le tentera avec violence, pour vous contrister et pour le faire manquer à sa promesse.

31. Ainsi un religieux ne doit pas prendre d'engagements irrévocables pour tout ce qui regarde les

pratiques extérieures, de peur que le démon n'en profite pour le tenter davantage et lui faire violer une loi qu'il s'est imposée. Car celui qui est libre et qui s'impose une loi, se soumet à une servitude dangereuse; ce qu'il pouvait faire légitimement et honorablement, quand la nécessité l'y force, il ne peut le faire sans manquer à ses engagements et sans se rendre coupable : « Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas prévarication. » (Rom., IV, 15.)

CASSIEN. Cette doctrine du bienheureux Joseph fut pour nous comme un oracle de Dieu même, et nous décida à rester en Égypte. Cependant, quoique tranquilles sur la promesse que nous avions faite, nous voulûmes bien la tenir, après avoir passé sept années dans le désert. Nous fîmes un petit voyage à notre monastère, quand nous eûmes la certitude qu'on ne s'opposerait pas à notre retour, et nous témoignâmes à nos supérieurs le respect que nous leur devions. Les lettres que nous leur avions souvent écrites ne les avaient pas complétement satisfaits; mais ils nous rendirent bientôt leur ancienne affection. Nous étions dégagés de notre promesse, et ils nous engagèrent eux-mêmes à retourner dans la solitude de Schethé.

Tels sont, vénérables frères, les enseignements et la doctrine des solitaires admirables que nous avons visités. Je les ai recueillis bien imparfaitement, et mes paroles les ont obscurcis, au lieu de les embellir; il ne faut pas que mon peu de talent nuise à leur mérite; il valait mieux vous redire mal leurs belles instructions que de les passer sous silence. Le lecteur en profitera

s'il goûte le sens sublime qu'elles renferment, sans s'arrêter à l'imperfection de mon langage. C'est son utilité que je recherche plutôt que ses louanges. Je savais bien, en écrivant ces conférences, à quel danger, à quelle confusion je m'exposais, et j'ai cru cependant devoir ne pas l'éviter, parce que j'espérais un peu être utile aux autres. J'avertis tous ceux qui liront ces conférences que ce qu'ils aimeront appartient à ces saints solitaires dont je rapporte la vie et la doctrine, mais que ce qui leur déplaira doit être attribué à moi seul.
